

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right;">D2022-04</p>
---	---

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES			Le 4 février 2022 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément au I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : LUCOTTE Jen-Marc, CHARREAU Samuel Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
31/01/2022

Date d'affichage
07/02/2022

**OBJET : SOLLICITATION DE LA DETR 2022 POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE
DANS LA ZONE DES PORTES DE BOURGOGNE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que lors de l'examen d'une demande de permis de construire pour un bâtiment artisanal dans la zone des Portes de Bourgogne le SDIS 21 a demandé à ce qu'une réserve incendie soit créée par le pétitionnaire ou qu'un nouveau poteau incendie soit installé compte tenu qu'actuellement un seul était situé à moins de 200 mètres du bâtiment projeté.

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que d'autres terrains constructibles sont situés dans un périmètre proche et que le SDIS procédera certainement à la même demande en cas de dépôt de permis de construire.

Monsieur le Maire propose que la commune procède à l'installation d'un nouveau poteau incendie qui permettra de répondre aux attentes du SDIS 21 dans la zone des Portes de Bourgogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le principe de l'installation d'un nouveau poteau incendie au sein de la zone des Portes de Bourgogne sur la base du devis présenté par la SAUR,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 à hauteur de 1112 €.

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le 07/02/2022
 Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le 07/02/2022
 Affiché le 07/02/2022
 Identifiant Acte : 021-212102107-20220204-D2022_04-DE

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

